

## **DEMANDE DE BADGE D'ACCES AUX AIRES PIETONNES**

# Réservé aux ayants droit

(Suivant les arrêtés en vigueur propres à chaque aire définie ci-après)

Partie Réservée à l'administration	Dossier suivi par l'Accueil gestion des accès aux aires piétonnes					
Date de réception de la demande :/	/					
Nom de l'agent instructeur :						
	DEMANDELID .					
NOM:	<b>DEMANDEUR :</b> _ Prénom :					
Adresse :						
-él : Port :						
E-mail :						
- ☐ Locataire avec garage	☐ Locataire sans garage					
- ☐ Propriétaire avec garage	☐ Propriétaire sans garage					
INFOR	MATIONS COMPLEMENTAIDES .					
	MATIONS COMPLEMENTAIRES :					
1/Secteur demandé* après consultation de	e la carte interactive « zones piétonnes » :					
-	évoquées dans le détail des différents secteurs sur les pages					
<b>suivantes.</b> Cochez dans la liste ci-après celui qu	il correspond à votre secteur de résidence ou à vos besoins d'accès**					
☐ Secteur <b>CENTRE HISTORIQUE</b>	☐ Impasse <b>Gustave DESPLACES</b>					
☐ Secteur MIGNET	☐ Impasse du <b>GALLET-CANTANT</b>					
☐ Secteur ITALIE	☐ Secteur <b>COMTAL</b>					
□ Place <b>JEANNE D'ARC</b>	☐ Secteur Contre-allée MIRABEAU					
☐ Contre-allée <b>Victor HUGO</b> côté pair	☐ Secteur <b>VENDOME</b>					
☐ Contre-allée <b>Victor HUGO</b> côté impair	☐ Secteur <b>CHARTREUX</b>					
☐ Secteur Avenue des <b>BELGES</b> côté pair	☐ Secteur rue <b>MANUEL</b>					
☐ Secteur Avenue des <b>BELGES</b> côté impair	·					
*Un seul de ces secteurs peut être pris en consid						
**Liés à votre activité qui doit être dûment auto	orisée par le  ou les arrêtés en vigueur					
2/Information concernant le  ou les véhicule	e(s): (type + n° immatriculation)					



## DEMANDE DE BADGE D'ACCES AUX AIRES PIETONNES

# Réservé aux ayants droit

(Suivant les arrêtés en vigueur propres à chaque aire définie ci-après)

#### PIECES A JOINDRE\*

#### Pour les locataires :

- Copie de la CNI Recto/Verso du demandeur,
- Copie d'un justificatif de domicile (quittance EDF, Telecom, etc...) de moins de trois mois,
- Copie du bail,
- Copie de la carte grise du ou des véhicules.

## Pour les étudiants, en complément des documents pré-cités si la carte grise est au nom d'un tiers,

- Copie de l'attestation d'assurance avec Nom et Prénom mentionné du demandeur,
- Copie de l'attestation sur l'honneur du Prêteur,
- Copie de la CNI Recto/Verso du prêteur.

#### Pour les propriétaires :

- Copie de la CNI Recto/Verso du demandeur,
- Copie d'un justificatif de domicile (quittance EDF, Telecom, etc...) de moins de trois mois si résidence principale,
- Copie de l'acte de propriété (notarié),
- Copie de la taxe foncière Recto/Verso (N-1) si le bien est de plus d'un an,
- Copie de la carte grise du ou des véhicules,
- Copie KBIS de moins de 3 mois pour les SCI, SARL, SAS, SC.

## Autres situations : (Ayants droit prévus dans l'arrêté en vigueur)

- Copie de la carte professionnelle,
- Copie de la carte grise du ou des véhicules,
- Copie de l'attestation de paiement si autorisation de la Direction de l'Espace Public,
- Copie de tout justificatif adapté à la demande.
- \* Nb: l'ensemble des pièces doivent correspondre avec le nom du demandeur

En vertu de la délibération fixant chaque année la tarification des droits de voirie :

La première dotation pour un badge ou une télécommande d'accès à l'aire piétonne **est facturée** selon la tarification en vigueur (fixé par délibération du Conseil Municipal).

En cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution pour les badges soumis à gratuité, **ce dernier sera facturé** selon la tarification en vigueur (fixé par délibération du Conseil Municipal).

Fait à	, le _	 /
Signature:		
(Précédée de la mention « lu  et an	nrouvé »l	

Formulaire et pièces jointes à retourner sur : <u>accueilGVR@mairie-aixenprovence.fr</u> ou à déposer à l'accueil Gestion des accès aux aires piétonnes : 12, rue Pierre et Marie Curie- Aix-en-Provence